

Tél. : 05-65-60-16-52

Fax : 05-65-59-06-54

Email [mairie.creissels@wanadoo.fr](mailto:mairie.creissels@wanadoo.fr)

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du jeudi 09 juin 2022 à 20h30**

Articles L.2121-25 et 2121-11 du C.G.C.T

L'an deux mille vingt-deux, le neuf juin, à vingt heure trente, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire mixte (en présentiel et en visioconférence) au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Jean- Louis CALVET, Maire.

Etaient présents : BOSSET Eric, BOUDES Roger, CALVET Jean-Louis, CARRIERE Didier, COSTES Christophe, DIAZ François, FAGES Kathia, GANDOLFI Véronique, HERAN Vincent, LAFITTE Stéphanie, LEMOUTON-MAZIERES Franck, MARRA Marie-Thérèse, MONTROZIER Catherine, PINTRE-GALIERE Julie et RIVIERE Hélène.

Elus en distanciel : JEANJEAN Chantal et NEUVILLE Daniel

Absents excusés : MAROCCOS Eric (pouvoir à MARRA Marie-Thérèse) et TERRAL-BOUDES Vanessa (pouvoir à RIVIERE Hélène)

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. BOSSET Éric, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Madame Christiane RASCALOU, secrétaire de Mairie, a été désignée comme secrétaire auxiliaire de séance. Le Maire demande aux conseillers présents lors de la précédente réunion de contresigner le registre des délibérations.

**Mobilier urbains publicitaires- concession de services**  
**Constitution d'un groupement d'autorités concédantes, principe du recours**  
**à une concession de service et lancement de la procédure de consultation**

Madame RIVIERE présente les modalités contractuelles de la convention unissant les communes de Millau et de Creissels concernant la concession de service, l'installation, l'entretien/maintenance, l'exploitation commerciale de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires sur le domaine public ainsi que la constitution d'un groupement d'autorités concédantes.

M. NEUVILLE demande combien rapporte actuellement la redevance publicitaire. En réponse, Mme RASCALOU Secrétaire de Mairie précise qu'il n'y a pas de redevance à ce jour qui entre dans le budget

communal. M. CARRIERE, Vice-Président de la Communauté de Communes, va se renseigner auprès de celle-ci pour en connaître la raison.

Mme PINTRE-GALIERE et Mme MARRA demandent à voir les nouvelles implantations du mobilier urbain prévues.

Après projection et discussions entre élus, le conseil municipal charge M. CALVET de faire modifier le projet d'implantation à la Communauté de Communes, pour que l'arrêt « DARRET » soit pourvu d'un abri bus.

Madame RIVIERE dit avoir été sollicité par le Président et le Directeur des Charmettes qui demandent qu'un arrêt de bus soit envisagé devant les ateliers des Charmettes, à St Martin.

M. le Maire, dit vouloir d'abord recevoir une demande écrite du Président des Charmettes pour ce dernier point et précise qu'il y a un arrêt de prévu à une centaine de mètres des ateliers, à proximité de l'entreprise LBS.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention constitutive du groupement d'autorités concédantes, les règles de fonctionnement du groupement ainsi que tous les avenants éventuels.

### **PERSONNEL COMMUNAL – CREATION D'ADJOINT ADMINISTRATIF A TEMPS NON COMPLET (Maison France Services)**

Monsieur Didier CARRIERE expose le projet de Maison France Services qui nécessite le recrutement d'un Adjoint administratif à temps non –complet de 12h, qui sera réparti, dans son service, sur plusieurs missions administratives d'accueil à la Mairie et de restauration scolaire à l'Ecole des Cascades.

M. le Maire explique que trois candidatures ont été entretenues le 8 juin 2022 et que Mme BONNEFOUS aurait été retenue à ce jour.

Mmes RIVIERE et MONTROZIER demandent à M. le Maire les raisons du choix de cette candidate par rapport à une autre.

MM CALVET et CARRIERE précisent qu'ils ont retenu la meilleure candidature, d'autant plus qu'une des candidates convoquée avait avoué n'avoir pas fait attention qu'il s'agissait d'un poste à 12h par semaine et qu'elle était déjà convoquée à un entretien d'embauche pour un poste similaire à temps complet dans une autre commune, qui semblerait mieux lui convenir.

Après ce débat, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité la création du poste d'adjoint administratif à temps non-complet de 12h, d'une durée d'un an, et charge M. le Maire de conclure ce contrat avec la candidature retenue.

### **DEMANDE DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES PAR L'ASSOCIATION DE MYCOLOGIE ET DE BOTANIQUE DE L'AVEYRON**

Madame MONTROZIER Catherine fait la lecture, au Conseil Municipal, de la demande de location de la salle des fêtes, émise par le représentant de l'Association, Michel CASTELBOU.

L'association demande à bénéficier exceptionnellement, d'un tarif préférentiel de location pour cet évènement et met en avant sa fidélité à la commune de Creissels depuis de nombreuses années (2006-2013).

M. LEMOUTON MAZIERES interpelle les membres du conseil, pour leur rappeler qu'il faut appliquer stricto sensu le barème voté en Conseil Municipal.

M. le Maire procède au vote qui reçoit dix votes contre cette demande de l'association de mycologie et de botanique de l'Aveyron, pour le tarif préférentiel.

La Mairie signifiera cette décision négative, pour le tarif préférentiel, mais positive pour la tenue du salon au barème de location en vigueur (400€).

Mme LAFFITE Stéphanie, demande si on peut louer la salle des fêtes pour un anniversaire.

M. le Maire lui répond que ce n'est prévu que pour les mariages.

## **ATTRIBUTION DE SUBVENTION OCCE pour 2022 et décision modificative N°1**

Suite à la délibération du 14 avril 2022, le Conseil Municipal, n'avait pas accordé de subvention à l'association de l'Ecole des Cascades, OCCE, au motif qu'elle n'avait pas reçu de bilan moral et financier.

Mme TERRAL-BOUDES Vanessa, demande qui a omis de demander le rapport sachant que le rapport avait été distribué dans les carnets de liaison des familles des élèves de l'Ecole avant la délibération du 14 avril 2022.

M. DIAZ François, adjoint en charge de la culture et des missions scolaires, reconnaît avoir omis de transmettre à temps ce rapport.

M. LEMOUTON-MAZIERES suggère que la Directrice de l'Ecole, transmette à l'avenir, directement, le bilan de l'association afin d'éviter ce genre de situation.

Le Conseil Municipal, par 18 voix POUR et 1 CONTRE (LEMOUTON-MAZIERES), décide d'attribuer une subvention de 500 € à l'OCCE et de procéder à la décision modificative suivante :

### **Section Fonctionnement - Dépenses**

C/ 022 Dépenses imprévues .....- 500 €

C/6574 Subvention OCCE ..... + 500 €

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **- Poste Agent Technique**

M. CALVET Jean-Louis, le Maire, prend la parole au sujet du poste d'Agent Technique à pourvoir en remplacement de M. CAMMAS.

Il nous indique que deux personnes ont été entretenues en présence de l'Agent Technique en chef, M. MONTROZIER Bernard, et que c'est M. CHAYRIGUES, employé chez SERVANT TP, qui a été choisi.

Il aurait un préavis de 15j auprès de son employeur.

### **- Projet acquisition Maison HOUDELEK et/ou Usine RICHARD**

Suite à la visite de la maison HOUDELEK qui s'est faite le vendredi 3 juin 2022, en présence du Maire et de quelques élus, M. CALVET Jean-Louis propose de mettre en place une commission d'études pour définir la destination de ce projet (maison et terrain).

M. Neuville Prend la parole en distanciel pour souligner que le site est remarquable pour son emplacement. Il laisse entendre que c'est un projet probablement à un million d'euros et lance l'idée de la création d'une commission, constituée d'élus, afin d'étudier la destination du projet. Plusieurs élus remettent sur la table, le projet d'acquisition de l'usine RICHARD, qui selon eux, pourrait être plus intéressant que l'acquisition HOUDELEK.

M. BOUDES Roger dit que M. Richard Xavier, propriétaire de l'usine, n'a pas fait parvenir d'écrit précisant ses intentions de vendre à la Commune contrairement à la maison HOUDELEK, ou un écrit serait chez le notaire.

En réponse, à l'affirmation de M. BOUDES, Mme RIVIERE, la 1<sup>ère</sup> adjointe, fait circuler la copie d'un courriel de M. RICHARD Xavier reçu le 29 octobre 2021, dans lequel les propriétaires autorisent la Mairie à saisir les domaines en vue d'une hypothétique acquisition de l'usine.

Après un assez long débat au sein du Conseil Municipal, M. le Maire établit deux commissions d'études indépendantes pour chacun des projets afin de les comparer.

Ces commissions auront pour objectifs de mener une réflexion sur la destination de ces ensembles, d'en évaluer le coût pour la collectivité, en s'appuyant sur les rapports du cabinet AVEYRON INGENIERIE et de la réponse des domaines pour les valeurs brutes de ces deux biens immobiliers.

Voici les membres des commissions définies plus haut.

PROJET HOUDELEK	PROJET USINE RICHARD
Bosset Eric	Costes Christophe
Boudes Roger	Heran Vincent
Carrière Didier	Lemouton-Mazieres Franck
Diaz François	Marrocos Eric
Marra Marie-Thérèse	Montrozier Cathy
Neuville Daniel	Pintre-Galière Julie
	Rivière Hélène

- **Panneautage ROQUEBELLE**

Mme TERRAL-BOUDES Vanessa demande, que chemin de Roquebelle, un panneau « interdiction aux camping-cars » soit placé car il y a toujours des camping-cars qui s'engagent dans la montée et qui se retrouvent bloqués au niveau des épingles avec impossibilité de retournement.

M. CALVET propose d'appeler Mme TERRAL-BOUDES afin d'étudier une solution.

- **Rénovation Ecole des Cascades**

Certains élus demandent quand elle sera rénovée suite aux dégâts des eaux

M. le Maire indique qu'une procédure judiciaire est en cours entre les différentes assurances liées au sinistre.

- **Ouverture centre aéré**

Au sein de l'Ecole des Cascades, le centre aéré va renaitre cet été, et proposer un accueil du 8 juillet au 31 août 2022, de 7h30 à 18h30 pour les enfants de 3 à 12 ans.

L'encadrement sera composé de Fabien CONDAMINE, le Directeur-Animateur, et de Jenny DUCLOS avec une capacité maximale de 40 places.

A ce jour 17 enfants sont d'ores et déjà inscrits.

L'inscription se fait en Mairie, priorité est donnée aux enfants de l'Ecole des Cascades.

Mme MARRA Marie-Thérèse, soulève le problème de l'assurance scolaire qui est obligatoirement demandée pour l'inscription mais dont la date de validité court jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Quelques élus proposent que la question soit directement soumise aux assureurs.

Il est fait remarquer que les tarifs ne sont pas donnés dans le carnet de liaison des enfants de l'Ecole des Cascades.

- **Mariage du 04/06/2022 à la salle des fêtes**

La salle des fêtes a été louée pour un mariage, le 4 juin dernier, Monsieur CALVET propose de restituer la moitié de la location à M. OLIVERIO en raison du drame qui s'est produit ce soir-là. Au sein du Conseil Municipal, une forte majorité d'élus approuvent à l'unanimité qu'il faut restituer l'intégralité du chèque.

- **Fin d'année SLC**

Mme FAGES Kathia, nous fait part du calendrier de fin d'année de l'association SLC.

- Samedi 25 juin à 21h30 Gala de dance, la dernière de Morgane la Professeure. Ventes des billets le 15 juin à la salle voutée de 18h30 à 20h.
- Apéritif de fin d'année le mardi 28 juin à partir de 18h30 où sont conviés les élus.

- **Stationnement gênant**

Mme PINTRE-GALIERE Julie fait remarquer qu'une dépanneuse vient à se garer le week-end, rue du Capitaine DARRET, et qu'elle empiète sur la chaussée, obligeant les usagers à s'engager à l'aveugle sur la voie de gauche. Il y a urgence à agir car le ton monte entre riverains. M. le Maire ira à la rencontre du propriétaire de la dépanneuse.

- **Stage de chant Grégorien :**

Il se déroulera du 16 au 21 Août 2022 un concert programmé le 20 août 2022

*La séance est levée à 22h50.*